



## Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est

749, rue Principale  
Cowansville, Québec, J2K 1J8  
450 266-5402, poste 250  
1 877 266-5402, poste 250

[www.crrntmonteregie-est.org](http://www.crrntmonteregie-est.org)

### Crédits photos :

Agence forestière de la Montérégie (AFM)  
Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY)  
Lyne Bouthillier, MRNF

## COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE LA MONTÉRÉGIE EST

*Pour une vision intégrée  
et une mise en œuvre concertée  
du développement durable  
associé aux ressources naturelles*





## DÉMARCHE DE RÉGIONALISATION

En 2008, le programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a été approuvé par le Gouvernement du Québec. En conséquence, les Conférences régionales des élus (CRÉ) ont été sollicitées pour mettre en place des commissions permettant d'assurer la mise en œuvre d'une planification régionale et intégrée des ressources naturelles et du territoire, et ce, dans une perspective de développement durable.

### RÔLE DE LA CRÉ

La CRÉ a pour mission de permettre à la région d'exercer une plus grande autonomie quant à la prise de décisions relatives au développement local et régional. Conçue de façon à regrouper les décideurs publics et socioéconomiques, elle se doit d'en favoriser la concertation en s'appuyant sur les structures existantes pour renforcer la démocratie locale.

Interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec, la CRÉ se veut donc un lieu de concertation régionale entre les partenaires.

GOVERNEMENT

CRÉ

CCRNT

FORUM RÉGIONAL

### RÔLE DE LA COMMISSION

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) relève du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est.

Son rôle est de soumettre des recommandations et d'accompagner les décideurs régionaux dans les actions qui touchent la gestion des ressources naturelles en Montérégie Est. La commission propose et réalise une vision intégrée de la gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

## STRUCTURE DE LA COMMISSION

La Commission est une table de concertation à caractère technique plutôt que politique, qui formule des recommandations à la CRÉ. Sa composition est représentative du milieu afin de donner plus de légitimité à ses interventions (représentativité territoriale et sectorielle). De plus, elle a un caractère consultatif auprès des intervenants régionaux et les décisions ou les orientations sont prises sur la base du consensus des participants.



Composition  
23 commissaires

### Collège sectoriel (9) :

- Forêt (2)
- Faune (2)
- Environnement (2)
- Bassins versants (1)
- Récréation (1)
- Développement économique (1)

### Collège territorial (11) :

- Représentants des MRC (9)
- Représentants de la CRÉ (2)

### Collège propriétaires agroforestiers (3) :

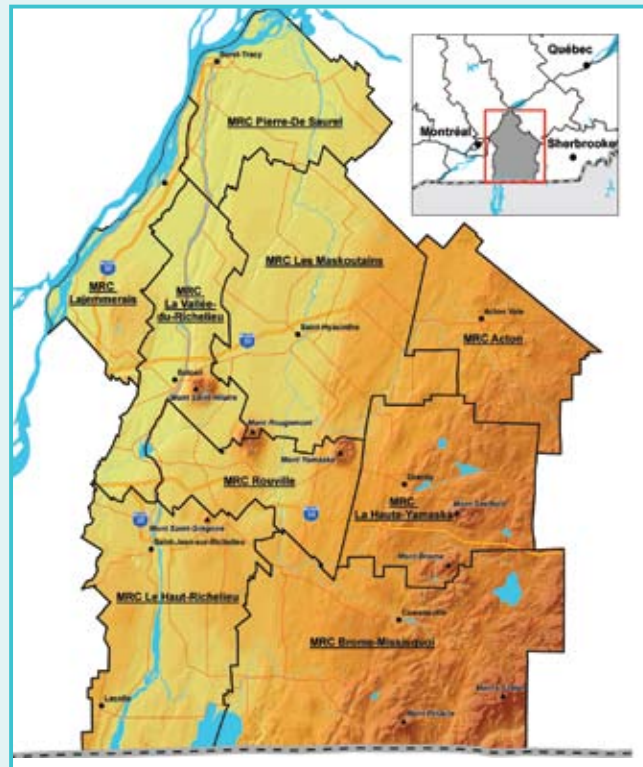
- Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec (SPBSOQ)
- Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE)
- Union des producteurs agricoles (UPA)

### Personnes-ressources : Sans droit de vote

- MRNF
- MAMROT
- MAPAQ
- MDDEP
- CRÉ

## MANDATS ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION

- Élaborer un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)
- Assurer la coordination du suivi des orientations et des moyens de mise en œuvre du PRDIRT
- Favoriser l'harmonisation des orientations prévues aux documents de planification et de gestion des ressources naturelles en Montérégie Est
- Élaborer des positions éclairées sur les enjeux régionaux qui ont une incidence directe ou indirecte sur la gestion des ressources naturelles
- Proposer des orientations et donner des avis sur la priorisation de projets dans le cadre des programmes existants ou à venir
- Recevoir et mettre en œuvre divers mandats confiés par la CRÉ ou le MRNF



## TERRITOIRE DE LA COMMISSION

Le territoire couvert par la Commission est celui de la CRÉ Montérégie Est. Il regroupe les neuf municipalités régionales de comté (MRC) suivantes :

1. MRC Acton
2. MRC Brome-Missisquoi
3. MRC Le Haut-Richelieu
4. MRC La Haute-Yamaska
5. MRC Lajemmerais
6. MRC Les Maskoutains
7. MRC de Pierre-De Saurel
8. MRC Rouville
9. MRC La Vallée-du-Richelieu

## PRINCIPAL MANDAT DE LA CRRNT : LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

Le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre une vision régionale intégrée de la protection et de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, en tenant compte des enjeux territoriaux.

La première version du PRDIRT doit être déposée en décembre 2010. Elle abordera les ressources naturelles que sont la forêt, la faune, l'eau, ainsi que leur dimension territoriale. Les versions ultérieures pourront également traiter d'autres ressources telles que l'énergie, les mines et les sols.

Ce document de planification dressera le portrait des ressources naturelles de la Montérégie Est. Il présentera également les principales problématiques, les orientations retenues, les priorités ciblées, ainsi que les objectifs qui en découleront.

## FINANCEMENT DE LA COMMISSION

La Commission bénéficie d'un financement provenant de l'entente spécifique de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du MRNF dans la région de la Montérégie Est d'une durée de cinq ans (2008-2013). Cette entente tripartite lie les partenaires suivants : la CRÉ Montérégie Est, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

